

PROJET D'AMÉNAGEMENT COGNEAU-LARIVOT



Commune de Matoury - Secteur OIN 5



Participez à l'amélioration de votre cadre de vie !



LA VILLE DE MATOURY ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT VOUS INVITENT À PARTICIPER À LA RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION PRÉALABLE DU FUTUR QUARTIER DE COGNEAU-LARIVOT



UN LIEU DE VIE AU CONTACT DE LA NATURE

Le projet est situé sur la commune de Matoury, en situation périurbaine à l'ouest de l'île de Cayenne et au nord-ouest du giratoire de Balata. Il s'inscrit sur l'opération d'intérêt national n°5 Cogneau-Larivot et vient donc répondre à des enjeux très marqués en termes de développement urbain durable. Il doit permettre ainsi de répondre aux besoins en matière de logements.

Le Secteur de Cogneau-Larivot est un site enclavé situé au nord de Matoury. Délimité au nord par la D19-route du Larivot à l'Ouest par la D191 et au Sud par la rue Bois des Tropiques

(Parc d'Activités du Larivot) puis par la route des Ixoras (Lotissement de Cogneau-Larivot). Inscrit à proximité de plusieurs aires d'influence (zones d'activité Colley, Terca, Larivot, Lycée Balata, Collège Lise-Ophion...), ce secteur revêt une importance stratégique pour le développement de Matoury.

Le périmètre OIN s'inscrit dans la continuité d'espaces déjà urbanisés. Il est morcelé en plusieurs parcelles pour certaines occupées notamment par quelques bâtiments industriels.



Le projet propose de reconnecter les quartiers et de jouer un rôle sur la fluidité des déplacements. Les voies sont alors hiérarchisées et organisées afin d'offrir des espaces harmonieux. Les déplacements doux sont largement développés et favorisent la connexion du projet avec les quartiers existants.



Les reliefs du Mont Petit Matoury surplombant la future ZAC



Des abattis en partie Ouest et Est (cultures variées)



Les entreprises telles que BIOMETAL et TOP AMAZONIE en limite



Les zones urbanisées : le Zénith, la résidence Cogneau-Larivot, la Persévérance et le village Cécilia

UN QUARTIER AU SERVICE DE SES HABITANTS

Le périmètre du projet en cours de définition devrait couvrir une soixantaine d'hectares environ. Son aménagement vise à intégrer une offre variée de logements pour répondre aux besoins mais également à favoriser le développement économique à travers de nouvelles structures dans le domaine artisanal et commercial tout en préservant la nature environnante et en favorisant le contact avec les espaces naturels remarquables. Sur le plan opérationnel et juridique, ce projet prend la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

QU'EST-CE QU'UNE ZAC ?

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une procédure d'initiative et d'utilité publique permettant d'acquérir des terrains, de les aménager puis de les céder à des utilisateurs publics ou privés, pour un aménagement cohérent et maîtrisé d'un territoire à enjeu. La ZAC constitue l'outil le mieux adapté pour permettre à la commune de maîtriser son développement selon un rythme adapté. Cette procédure s'articule en 2 phases : une première phase « administrative » de CRÉATION, une seconde phase « technique » de RÉALISATION. À chaque étape, le Conseil Municipal est saisi pour approuver l'état d'avancement du projet. Dans le cas de ce projet, la conception et la réalisation de la ZAC sont conduites par l'Établissement Public d'Aménagement en Guyane (EPAG). La création de ZAC doit réglementairement s'accompagner de concertation préalable.

QU'EST-CE QUE LA CONCERTATION PREALABLE ?

Dans le cadre d'une ZAC, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées doit être menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Elle doit donner l'information la plus large possible et leur permettre de formuler des avis et des souhaits afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, être pris en compte dans la conception du projet. Ces avis seront formulés sur les registres mis à cet effet à la disposition du public à la Mairie de Matoury.



UN PROJET VISANT LA LABELLISATION ECOQUARTIER

Le quartier sera ambitieux en terme de développement durable puisqu'il sera labellisé écoquartier. Ce label permet de reconnaître les opérations exemplaires d'aménagement durable : respectueuses du développement durable et construites avec l'ensemble des acteurs.

LES OBJECTIFS STRUCTURANTS DU PROJET

- 1** DÉSENCLAVER LE QUARTIER EN FAVORISANT LA MOBILITÉ DOUCE ET CRÉER DES CONTINUITÉS AVEC LES QUARTIERS EXISTANTS
- 2** OFFRIR DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ PRÉSERVANT ET VALORISANT LA NATURE EXISTANTE
- 3** RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE EN TERME DE LOGEMENTS ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- 4** OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE ET DES DÉCHETS
- 5** S'INSCRIRE DANS UN PROCESSUS DE CONCERTATION ET DE GOUVERNANCE PARTAGÉE
- 6** INSCRIRE LES OPÉRATIONS DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DURABLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT COGNEAU-LARIVOT

Commune de Matoury - Secteur OIN 5



OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL DE GUYANE

Contacts :

oin-guyane@developpement-durable.gouv.fr

oin-info@epfag.fr



HÔTEL DE VILLE DE MATOURY

1, rue Victor Ceide

97351 MATOURY

<https://ville-matoury.fr>



LA FABRIQUE AMAZONIENNE

14, esplanade de la Cité d'Affaire

CS 30059, 97357 MATOURY CEDEX

Tél. : 0594 38 77 00 • Fax. : 0594 38 77 01

www.epfag.fr

 @Epfaguyane

LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION



RÉUNION PUBLIQUE

11 DÉCEMBRE 2020 À 17H30

à l'école de musique et danse Victor CLET



EXPOSITION

DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020

AU MERCREDI 29 JANVIER 2021

Les permanences d'exposition en mairie auront lieu tous les mercredis ; du mercredi 16 décembre au mercredi 29 janvier de 9h à 13h (hors période de vacances scolaires).